

Conseil communal

29 avril 2022

Présent: Le bourgmestre Félix Eischen (CSV), les échevins Marc Bissen (LSAP) et Romain Kockelmann (CSV), les conseillers communaux, Larry Bonifas (déi gréng), Guy Breden (CSV), Nathalie Heintz (LSAP), Lucien Koch (CSV), Guy Kohnen (CSV), Patrick Krecké (DP), Claudine Meyer (LSAP) et André Noesen (déi gréng) ; le secrétaire communal, Marco Haas

Excusés : /

Début de la séance : 08.30 heures

Tous les points de l'ordre du jour ont été approuvés à l'unanimité des voix des membres présents du conseil communal.

Séance à huis clos

1. Administration communale de Kehlen – Nomination d'un fonctionnaire communal pour les besoins du secrétariat communal, dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif

Les membres du conseil communal n'ont retenu aucun candidat dans le groupe de traitement B1 pour les besoins du secrétariat communal. Le poste en question sera republié.

2. Service d'éducation et d'accueil communal pour enfants – Démission d'un employé communal du groupe d'indemnité D1, sous-groupe éducatif et psycho-social

Le conseil communal a approuvé la démission d'un employé communal du groupe d'indemnité D1, sous-groupe éducatif et psycho-social.

Séance publique

Communications

Félix Eischen (CSV) ouvre la séance publique et donne la parole à Romain Kockelmann (CSV), qui informe le conseil communal de la remise du chèque relatif au marché de Noël qui aura lieu le 4 mai 2022. La Juki Asbl se verra attribuer un chèque de 3.000,-€ pour leur projet JUKI-UKRAINE en col-

laboration avec l'association LUKRAINE Asbl. De plus, il informe sur la soirée nouveaux résidents qui aura lieu le 18 mai prochain à partir de 19 heures à la rotonde dans la cour d'école. Suite aux restrictions liées à la pandémie et étant donné que les 2 dernières années la soirée dédiée aux nouveaux résidents de la commune n'a pas pu avoir lieu, 100 invités ont confirmé leur participation à cet événement. Différentes associations et clubs se sont également manifestés pour participer à la soirée afin d'y présenter leurs activités. En outre, il informe sur la fête consacrée au 75ième anniversaire du FC Kielen qui aura lieu le 21 mai et précise qu'une cérémonie aura lieu dans le Musekssall à 18h15 et un cortège accompagné de la Kielner Musek se dirigera ensuite en direction du Stade Albert Berchem.

Marc Bissen (LSAP) informe sur le Workshop concernant la mobilité en collaboration avec Uni.lu et l'ACL, qui s'est déroulé lundi 25 avril 2022 au sujet du projet carsharing. Le projet implique un groupement de plus ou moins 30 personnes de tout horizon, qui vise à déceler les besoins des citoyens. Lors du Workshop, le plan national de mobilité a été présenté. Lors de sa prochaine séance, la commission de la mobilité se prononcera sur le contenu de ce plan.

Nathalie Heintz (LSAP) informe sur l'assemblée générale de l'Office Régional du Tourisme (ORT) et indique que les cotisations seront augmentées de 3 à 4,-€/habitant pour l'année 2023, afin d'équilibrer le déficit qui s'est creusé étant entre autre le fait que de plus en plus de communes deviennent membre.

Félix Eischen informe que le Centre Culturel à Nospelt, lequel la commune met à disposition à l'Office National de l'Accueil (ONA), permet d'héberger 66 personnes. Actuellement, 9 réfugiés ukrainiens y sont hébergés. Le site est géré et encadré par l'ONA en collaboration avec la Caritas. Le bâtiment au 10, rue de l'Ecole pourrait également accueillir une famille de réfugiés.

Finalement, Félix Eischen informe que la collecte de signatures dans le cadre du référendum sur la modification de la constitution a lieu depuis le 9 avril et

se terminera le 9 mai. Pour le moment 4 signatures ont été collectées.

3. Actes et compromis

3.1 Compromis de vente pour l'acquisition d'une parcelle sise à Nospelt dans la rue de Dondelange

Le compromis signé le 24/02/2022 entre M. Léon Emile STOMP de Bour et le collège échevinal concernant une languette de terrain, dont les parcelles 798/4785 a 798/4786, d'une contenance totale de 0,84 ares, le long de la rue de Dondelange (Lot 15 et 16), au lieu-dit « Bei Oideberg », à Nospelt a été approuvé par le conseil communal. La commune de Kehlen achète lesdites parcelles. La vente a lieu dans un but d'utilité publique, les fonds acquis par la commune étant nécessaires pour la régularisation d'emprises.

3.2 Compromis d'échange de parcelles sises à Kehlen dans la rue du Cimetière

Le compromis d'échange entre la société TD Invest S.A. et le collège échevinal, signé en date du 20/04/2022, par lequel sont échangées la parcelle 2043/XXX3 d'une contenance de 0,02 ares, contre la parcelle 2043/XXX2 d'une contenance de 0,05 ares, au lieu-dit « rue du Cimetière », à Kehlen, a été approuvé par le conseil communal. L'échange a lieu dans un but d'utilité publique en vue de la régularisation des emprises, suite au réaménagement de la rue du Cimetière à Kehlen.

3.3 Acte notarié de vente pour l'acquisition d'une parcelle sise à Olm au Boulevard Robert Schuman

L'acte signé le 21/03/2022 entre le collège échevinal et la société Cenario Sàrl, pour l'achat d'une partie de la parcelle N°720/2243 (Lot1), d'une contenance de 0,07 ares au lieu-dit « Bd Robert Schuman », à Olm, a été approuvé par le conseil communal. Cet achat a été réalisé dans un but d'utilité publique, en vue de la régularisation des emprises, suite au réaménagement du boulevard Robert Schuman à Olm.

3.4 Acte notarié de vente pour l'acquisition d'une parcelle sise à Kehlen dans la rue Brameschhof

L'acte signé le 21/03/2022 entre le collège échevinal et les frères

Fernand a Roger Raymond HILGERT, pour l'achat de la parcelle N°2277/5845, d'une contenance de 0,40 ares, à Kehlen au lieu-dit « rue Brameschhof », a été approuvé par le conseil communal. Cet achat a été réalisé dans un but d'utilité publique, dans le cadre de l'aménagement de la rue Brameschhof à Kehlen.

3.5 Acte notarié de vente d'une parcelle sise à Kehlen au lieu-dit « A Bäichel »

L'acte signé le 21/03/2022 entre le collège échevinal et Mme Marie Adélaïde Charlotte MASSELER-LUTGEN, pour la vente de la parcelle N°799/7438, d'une contenance de 0,08 ares, au lieu-dit « A Bäichel », à Kehlen à Mme Marie Adélaïde Charlotte MASSELER-LUTGEN, a été approuvé par le conseil communal. La présente vente a lieu dans le cadre de la réalisation d'un chemin piétonnier relatif au PAP « Bäichel 2 » à Kehlen, qui condamne la partie de la parcelle laquelle longe la parcelle cadastrale n°799/5857, propriété de l'acquéreur. La languette de terrain en question n'est donc plus d'utilité publique.

3.6 Acte notarié d'échange de parcelles sises à Nospelt dans la rue de Dondelange

L'acte notarié d'échange du 21/03/2022 entre le collège échevinal et M. Jean Nicolas Camille GENGLER, par lequel la commune de Kehlen échange la parcelle communale N°798/5086 d'une contenance de 0,01 ares, sise au lieu-dit « Bei Oideberg », à Nospelt, contre les parcelles N°798/5092 et 798/5093 d'une contenance totale de 0,07 ares, au lieu-dit « rue de Dondelange », à Nospelt, a été approuvé. Ledit échange a eu lieu dans un but d'utilité publique en vue de la régularisation des emprises, suite au réaménagement de la rue de Dondelange à Nospelt.

3.7 Acte notarié d'échange de parcelles sises à Nospelt dans la rue de Dondelange

L'acte notarié d'échange du 21/03/2022 entre le collège échevinal et Association Momentanée Hélène GROBER Sàrl-Movilliat Promotions SA, par lequel la commune de Kehlen échange la parcelle

communale N°798/5081 d'une contenance de 0,09 ares, au lieu-dit « rue de Dondelange », contre la parcelle N°798/5094 d'une contenance de 0,01 ares, au lieu-dit « rue de Dondelange », à Nospelt.

Ledit échange a eu lieu dans un but d'utilité publique en vue de la régularisation des emprises, suite au réaménagement de la rue de Dondelange à Nospelt.

3.8 Acte notarié de vente d'une parcelle sise à Olm dans la rue de Capellen

L'acte signé le 21/04/2022 entre le collège échevinal et la société Casa Pro Concept Sàrl, pour la vente de la parcelle N°9/2837 d'une contenance de 0,13 ares, au lieu-dit « rue de Capellen », à Olm, a été approuvé par le conseil communal. Cette vente a été réalisée dans un but d'utilité publique, dans le cadre de l'aménagement de la rue de Capellen.

4. Subsidés

4.1 Subsidés divers

Sur proposition du collège échevinal, le conseil communal accorde les subsidés de respectivement 125,- € suivants :

CLAE ASBL; MemoShoa Luxembourg Asbl; ALAN - Maladies Rares Luxembourg; Tukwataniise; Île aux clowns ; Fondation Dr Elvire Engel; Action Avenir Haïti; World Rescue Challenge; Treffpunkt ADHS ASBL; Amicale du Groupe Cynotechnique Asbl; UNICEF Luxembourg; Fondation Kriibskrank Kanner; Luxembourg Pharmaciens sans frontières; AEHGD; Amnesty International; Les amis du Tibet; Care Luxembourg; Association Luxembourgeoise des groupes sportifs pour cardiaques; FËBLUX; Fondation Cancer; Lux-Lagos ASBL; Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung; Fir d'Kanner a Latäinamerika; Nouvelle PNP ASBL; Handicap International; Sécurité routière; 454545 Sos Détresse; Chrëschte mam Sahel ; Ordre de Malte Luxembourg; Natur & Umwelt; CSI Lëtzebuerg

A l'exception de l'Association La Sécurité Routière Luxembourg, laquelle calcule ses subsidés au prorata de la population, qui recevra la somme de 500,- €.

4.2 Marché de Noël 2021

Un bénéfice de 1.102,57 € a été dégagé lors du marché de Noël 2021 organisé par la commission de l'Intégration. Le collège échevinal décide d'arrondir le montant à hauteur de 3.000 € et d'en faire don au JUKI ASBL pour leur projet JUKI-UKRAINE. Le conseil communal approuve le procédé.

5. Enseignement - Cours de musique de la commune de Kehlen – adaptation des droits d'inscription

Le conseil communal approuve l'adaptation des droits d'inscription pour les cours de musique de la commune de Kehlen conformément à la loi en vigueur.

6. Enseignement - « Regional Museksschoul Westen » - Commission consultative de surveillance de l'enseignement musical – remplacement de deux délégués communaux

Suite à la démission de M. Guy SCHOLTES en tant que conseiller communal et le départ à la retraite de M. Nicolas BERTON, deux nouveaux délégués sont nommés. A savoir, Mme Nathalie HEINTZ ainsi que M. Steve BRÜCK.

7. Enseignement - Règlement interne portant sur la procédure de répartition des enfants dans les différentes classes scolaires

Sur proposition du comité d'école, le conseil communal approuve la modification des articles 6, 7, 8 et 12 du règlement interne portant sur la procédure de répartition des enfants dans les différentes classes scolaires.

8. Différents devis

8.1 Acquisition d'un minibus pour le Service d'éducation et d'accueil pour enfants



Tous les rapports peuvent être consultés sur notre site Internet sous la rubrique "Mediathek" (www.kehlen.lu/mediatheque) ou scannez simplement le code QR.

Le devis de 49.725,- €, pour l'acquisition d'un minibus pour le Service d'éducation et d'accueil pour enfants, préparé par le service technique est approuvé par le conseil communal

8.2 Terrains des sports - Mobilier

Le conseil communal approuve les devis préparés par le service technique relatifs au renouvellement de 2 filets pare-balls pour un montant de 15.210,- € TTC et à la fourniture et livraison de 2 cabines pour joueurs pour un montant de 8.424 € TTC au Stade Albert Berchem à Kehlen.

8.3 Renouvellement de la couche de roulement sur la voirie vicinale communale avec réparation des trottoirs et travaux neufs de moindre envergure

Le conseil communal approuve les devis préparés par le service technique relatifs au renouvellement de la couche de roulement sur la voirie vicinale communale avec réparation des trottoirs et travaux neufs de moindre envergure au Stade Albert Berchem à Kehlen, pour un montant total de 107.055,00 € TTC.

8.4 Mobilier pour les fêtes publiques

Le conseil communal approuve le devis élaboré par le service technique relatif au mobilier pour les fêtes publiques, plus précisément pour le « Spullweenchen », pour un montant de 58.000,41 € TTC.

9. Lotissements

9.1 Lotissement d'un terrain dans la Juddegaass à Kehlen

Le conseil communal approuve le projet de morcellement présenté en date du 14/10/21 par la société GEOCAD Géomètres officiels Sàrl. Le projet prévoit de lotir la parcelle cadastrale n° 2140/5848, d'une contenance de 21,50 ares, sise à Kehlen, au 15, Juddegaass, en 2 lots.

9.2 Lotissement d'un terrain dans la rue du Cimetièr à Kehlen

Le conseil communal approuve le projet de morcellement pré-

senté en date du 21/10/21 par le bureau d'études BCR Sàrl pour la société TD Invest Lux SA. Le projet consiste à lotir la parcelle cadastrale n°2043/7373, d'une contenance de 6,20 ares, sise à Kehlen, au 1A, rue du Cimetièr, en 3 lots.

9.3 Lotissement d'un terrain A Bäichel à Kehlen

Le conseil communal approuve le projet de morcellement présenté en date du 15/03/22 par le bureau d'études Geolux G.O. 3.14 pour le compte de M. Michel Paul Nicolas Petit. Le projet consiste à lotir la parcelle cadastrale n° 788/6537, d'une contenance de 6,7 ares, sise à Kehlen, dans la rue « A Bäichel », en 2 lots.

9.4 Lotissement d'un terrain dans la rue Belle-Vue à Kehlen

Le conseil communal approuve le projet de morcellement présenté en date du 11/04/22 par le bureau d'études Geolux G.O. 3.14 pour le compte de Mme Nancy Grandjean et M. Xavier Anne Emmanuel Schmit. Le projet prévoit de lotir la parcelle cadastrale 820/5753, d'une contenance de 5,78 ares, sise à Kehlen, dans rue de Belle-Vue, en 3 lots.

10. Commissions consultatives communale de la famille et de l'égalité des chances : nomination d'un membre

Sur proposition du parti politique déi gréng, le conseil communal nomme comme membre de la commission consultative communale de l'égalité des chances et de la famille, Mme Danièle GRAAS-LUCCHINI de Nospelt. La commission consultative communale de l'égalité des chances et de la famille se compose désormais de 17 membres.

11. Confirmation de règlements de circulation d'urgence du collège des bourgmestres et échevins

Le conseil communal confirme 9 règlements de la circulation d'urgence édicté par le collège des bourgmestres et échevins concernant dans la rue de Dondelange à Nospelt, la rue Pierre Dupong à Keispelt, la rue de Nospelt à Kehlen, les rues de Simmerschmelz, Dondelange et Potiers à Nospelt, la rue d'Olm à Kehlen, la rue du Moulin à Dondelange, la rue Napoléon 1er à Olm, la rue de Mersch à Keispelt et la rue de Capellen à Olm.

Présentation des objectifs pour la commune de Kehlen du Pacte Climat 2.0

Notre conseiller Pacte Climat, M. Thierry Lagoda, a présenté aux membres du conseil communal, ainsi qu'au public, les objectifs les plus importants pour la commune dans le cadre du Pacte Climat 2.0. Il a expliqué les tâches importantes dans le cadre du pacte climatique, qui ont pour la plupart déjà été remplies par la commune. Il s'agit notamment de la désignation d'un responsable climat, de la mise en place d'une équipe climat, de la définition d'objectifs pour les différents indicateurs et de la collaboration régionale qu'il convient d'envisager en tout temps. Une tâche qui reste à accomplir est la présentation du programme EEA, qui devra figurer à l'ordre du jour du conseil communal une fois par an.

Il existe des indicateurs obligatoires et facultatifs. Parmi les 8 indicateurs obligatoires, on trouve par exemple la consommation d'eau sur le territoire communal par habitants et par jour, la consommation de chaleur renouvelable / consommation totale de chaleur, consommation d'électricité / zone de consommation d'énergie, part de voitures électriques du parc automobile communal, évolution de la mise en oeuvre du Pacte Climat, etc. Parmi les 19 indicateurs optionnels, on trouve par exemple la prévention des déchets, le tri des déchets, la consommation électrique de l'éclairage public, le nombre de bornes de recharge pour 1.000 habitants, le nombre de voitures par habitants et l'aide financière distribuée annuellement par habitant, etc.



Le rapport du Conseil communal du 3 juin 2022 sera publié dans le Buet du mois de septembre/octobre.

